

LES NOTES DU CRGN

Centre de Recherche de la Gendarmerie Nationale

Numéro 108 – Novembre 2024

Commandant Benoît HABERBUSCH (Dr)



Le CRGN certifie que ce document a été rédigé par un humain

70^e ANNIVERSAIRE DU DÉBUT DE LA GUERRE D'ALGÉRIE, LES GENDARMES FACE À LA « TOUSSAINT ROUGE » DU 1^{er} NOVEMBRE 1954

« Ils savaient qu'ils auraient à se battre contre la police et l'armée française et contre un million d'Européens résolus à ne rien céder (...) Ils savaient que pour affronter ces forces écrasantes leurs effectifs se réduisaient, dans les villes, à une poignée de fidèles (...) que leur armement était dérisoire : quelques fusils désuets, quelques vieux revolvers, des bombes d'amateurs. Mais ils sentaient que, (...) l'incendie une fois allumé trouverait ensuite (...) de quoi nourrir, enfler sa flamme et ne s'éteindrait plus. À condition de mettre le feu partout, d'un bord à l'autre de l'Algérie, et le même jour. Le 1^{er} novembre 1954 il en fut ainsi. » Joseph Kessel a bien su traduire l'enjeu représenté par la « Toussaint rouge » pour le « Groupe des six », créateur du Front de libération nationale (FLN)¹.

À la fois observateurs et acteurs de cet événement historique, les gendarmes ont laissé à travers leurs archives des sources précieuses pour mieux comprendre la préparation de ce soulèvement, son déroulement et l'action, souvent méconnue, de ces militaires au sein des forces de l'ordre lors de son déclenchement.

I) Comme un « coup de tonnerre dans un ciel serein », une insurrection prévisible pour les gendarmes ?

1) Une gendarmerie sous-dimensionnée à l'heure indochinoise

En évoquant les quatre agents colonialistes fustigés par l'ouléma Bachir Brahimi (le soldat, l'instituteur, le prêtre et le médecin), Jean-Pierre Peyroulou pointe l'oubli du policier, non sans omettre lui-même le gendarme². Implantée en Algérie depuis la conquête de 1830, la gendarmerie, avec 4 000 hommes en 1954, représente 6,6 % (60 000 hommes pour l'armée de Terre) des forces locales et 38 % des forces policières (6 500 policiers)³. Elle est à l'image de ce territoire qui occupe une place à part dans l'histoire coloniale française. Par bien des aspects, elle est l'exacte réplique du modèle hexagonal et contribue, avec ses brigades territoriales (BT), à donner un visage français à plusieurs localités algériennes. Cette impression est renforcée par la composition d'un personnel presque exclusivement issu des Français « de souche », l'assimilation des gendarmes « Français musulmans » étant restée marginale. Il en est de même pour le socle réglementaire ainsi que pour le cadre administratif, judiciaire et militaire, très proches des deux côtés de la Méditerranée.

Plusieurs différences subsistent cependant, comme par exemple des effectifs réduits, parfaitement révélateurs de la sous-administration chronique de l'espace colonial français. Pour un territoire (hors Sahara) 1,4 fois moins grand que la France, le nombre de gendarmes est 14,5 fois moins important⁴. Avec 8 BT à 68 hommes, dix fois moins que pour les Pyrénées, on ne peut « prétendre bloquer » les 400 kilomètres de frontière tunisienne, se plaint le lieutenant-colonel Gaulard⁵. La persistance de brigades à cheval, abandonnées en France depuis 1937, accentue ce décalage.

- 1 COURRIÈRE, Yves. *Les fils de la Toussaint*. Préface de Joseph Kessel, Paris : Fayard, 1968, p. 6. Le Groupe des six comprend Rabah Bitat, Mostefa Ben Boulaïd, Didouche Mourad, Mohamed Boudiaf, Krim Belkacem et Larbi Ben M'Hidi.
- 2 STORA, Benjamin, HARBI, Mohammed. *La guerre d'Algérie, 1954-2004, la fin de l'amnésie*, Paris : Robert Laffont, 2004, p. 97.
- 3 FRÉMEAUX, Jacques. *Algérie 1914-1962, de la Grande Guerre à l'indépendance*. Monaco : Éditions du Rocher, 2021, p. 157.
- 4 En 1954, 4 000 gendarmes sont dispersés sur 381 079 km², dans les trois départements d'Oran, d'Alger et de Constantine (hors Sahara), contre 58 000 gendarmes répartis sur 543 940 km² dans les 90 départements de métropole.
- 5 Rapport n° 153/4 du lieutenant-colonel Gaulard, commandant (cdt) la 10^e légion ter de gendarmerie départementale (LGD), Service historique de la Défense – Département Gendarmerie nationale (SHD-DGN), GD 2010 ZM4 2215.

Face à une population algérienne composée de 984 000 Européens, dont 80 % de citoyens, et de 8 450 000 « Français musulmans », ce faible maillage est encore plus net. « *Nous ressentions le pouvoir colonial comme un pouvoir étranger*, explique Aït Ahmed Hocine. *Pour notre commune mixte comportant plus de 100 000 habitants, il n'y avait qu'une brigade de huit gendarmes* »⁶.

Malgré une force de gendarmerie départementale (GD) multipliée par 1,5 et des dotations en postes radios ou en véhicules, toutes les leçons de l'insurrection de 1945 n'ont pas été tirées⁷. La guerre d'Indochine a beaucoup pesé sur le gel des réformes, l'Afrique française du Nord (AFN) étant avant tout perçue comme un réservoir d'hommes. Les tours de départ pour l'Extrême-Orient se poursuivent tout au long de l'année 1955 et nombreux sont les gendarmes qui préfèrent servir dans les brigades « *déshéritées* » pour échapper à l'appel.

2) Des gendarmes réceptifs aux menaces de soulèvement ?

« *Après le coup de semonce de mai-juin 1945 lors de l'insurrection du Constantinois, la routine du temps de paix l'emporte peu à peu sur la vigilance* », explique Jean-Charles Jauffret⁸. Habitué aux rapports d'ambiance, le gendarme reste pourtant attentif à l'état d'esprit de la population algérienne. En mai 1954, l'un de ces rapports fait observer que la chute de Diên Biên Phu provoque « *une satisfaction marquée parmi la majeure partie de la population musulmane* » et renforce les revendications politiques du Parti populaire algérien (PPA) qui dénonce « *l'inefficacité de la puissance militaire de la France* »⁹. La tension au Maroc et en Tunisie fait aussi craindre « *la possibilité d'extension en Algérie du terrorisme* »¹⁰, d'autant que les infiltrations de « *fellaghas* » se multiplient avec la complicité plus ou moins forcée des habitants, comme s'en fait l'écho la presse locale, le 27 septembre 1954 près de Souk-Ahras¹¹.

Par crainte d'un appel au djihad depuis l'Égypte, les autorités françaises n'hésitent pas à dégarnir l'Algérie au profit des deux protectorats. Cette aide interterritoriale ne fait qu'accentuer la pénurie de troupes opérationnelles de la 10^e région militaire d'Algérie, alors même que la création du commandement de la frontière algéro-tunisienne, le 19 octobre, paraît témoigner d'une prise de conscience du risque de contagion. Lors de son voyage en Algérie, le ministre de l'Intérieur martèle d'ailleurs que les problèmes algériens intéressent le gouvernement au même titre que les « *affaires françaises* »¹².

Le 26 octobre 1954, le général Chérière, commandant la 10^e région militaire, avertit le gouverneur général Roger Léonard qu'en prévision de la session de l'ONU où seront soulevées les questions Maroc-Tunisie, le comité du Caire exige des actions immédiates sur tout le territoire algérien, y compris face au terrorisme. « *En bref*, résume Jean-Charles Jauffret, *fin octobre 1954, les autorités françaises savent confusément qu'il se trame quelque chose, en ville surtout. On estime qu'il ne peut encore s'agir que d'une menace secondaire sans commune mesure avec la gravité de la situation au Maroc et en Tunisie* »¹³.

II) Allumer la mèche de la « Révolution illimitée jusqu'à l'indépendance totale »

1) Les gendarmes en première ligne de la « Toussaint rouge »

« *Jamais révolution n'aura vu le jour avec si peu d'hommes et si peu de moyens* », reconnaît Yves Courrière : pas plus de 1 000 hommes, selon Lakhdar Bentobal¹⁴. Ces faibles effectifs n'entament pourtant pas la détermination des insurgés : « *L'objectif de l'insurrection est d'abord de se faire connaître, puis d'entamer une action destinée à la prise en main des populations par adhésion ou intimidation* »¹⁵. La proclamation « *au peuple algérien* » du FLN atteste qu'il s'agit d'une déclaration de guerre révolutionnaire et religieuse avec, à sa tête, une « *équipe de jeunes responsables* » décidés à se lancer dans la lutte « *aux côtés des frères marocains et tunisiens* ».

L'insurrection vise à la fois à marquer les esprits, en s'attaquant aux symboles du pouvoir colonial, et à trouver des armes. La BT de gendarmerie représente donc une cible de choix. Le premier tué n'est pas l'instituteur Guy Monnerot, dont la mort suscite l'émotion nationale, mais Laurent François, abattu devant la BT de Cassaigne, où il était venu donner l'alerte¹⁶. Mohamed Benhamiti reconnaît que l'objectif était de s'emparer des armes des gendarmes, comme l'attestent les échelles retrouvées le long du mur¹⁷. Concertée avec l'attaque manquée du transformateur électrique d'Oullis, cette action devait plonger dans le noir Bosquet, Lapasset, Picard et Cassaigne.

D'autres BT sont attaquées, comme à T'Kout, Azazga, Condé-Smendou et Mostaganem. À Khenchala, une bombe artisanale est jetée dans la sellerie de la BT sans exploser. À Tizirt-sur-Mer, en plus des tirs sur la façade, on découvre dans le réservoir du

6 AÏT AHMED, Hocine. *Mémoires d'un combattant*. Paris : Edition Sylvie Messinger, 1983, p. 15.

7 HABERBUSCH, Benoît. *La gendarmerie en Algérie (1939-1945)*. Maisons-Alfort, SHGN, 2004, 596 p.

8 JAUFFRET, Jean-Charles. « L'armée et l'Algérie en 1954 ». *Revue historique des Armées*, n° 187, 1992, p. 15-25.

9 Synthèse mensuelle du Commandement régional de la gendarmerie nationale (CRGN) n° 460/4 du 8 juin 1954, SHD-DGN, GD 2010 ZM4 281. JAULIN, Emmanuel. *La gendarmerie dans la guerre d'Algérie. Dépendance et autonomie au sein des forces armées*. Panazol : Lavauzelle, 2009, 494 p.

10 Synthèse mensuelle du CRGN n° 154/4 du 15 février 1954, SHD-DGN, GD 2010 ZM4 281.

11 « Importante conférence à Souk-Ahras », *La Dépêche de Constantine et de l'est algérien*, 4 novembre 1954, p. 1.

12 MARTEL, Pierre-Albin. « Le voyage de M. Mitterrand en Algérie ». *Le Monde*, 19 octobre 1954.

13 JAUFFRET, Jean-Charles, *op. cit.* note 8.

14 TALEB BENDIAB, Abderrahim. « Le 1^{er} novembre 1954 en Algérie ». *Mediterran Tanulmanyok*, 1991, p. 5-16. Disponible sur : <http://acta.bibl.u-szeged.hu/37976/>

15 FRÉMEAUX, Jacques, *op. cit.* note 3, p. 158.

16 On compte au total 10 tués : Georges-Samuel Azoulay, Laurent François, François Braun, Haroun Ahmed Ben Amar, Pierre Audat, Eugène Cochet, André Marquet, Roland Darneaud, Ben Hadj Sadok et Guy Monnerot.

17 « Le déclenchement de la Révolution du 1^{er} Novembre 1954 dans le Dahra », *dknews-dz.com*, 26 octobre 2014.

véhicule de service « *de nombreuses allumettes brûlées ainsi qu'un morceau de chiffon consommé* »¹⁸. La plupart des attaques échouent en raison du faible armement des assaillants. « *Ces premiers militants n'étaient pas expérimentés, reconnaît Lakhdar Bentobal. Beaucoup d'entre eux ne connaissaient rien au maniement des armes* »¹⁹. L'opération fait néanmoins la une des journaux : « *Vague de terrorisme en Algérie* » titre *Le Figaro* le 2 novembre, tandis que *France Soir* s'inquiète de la « *Brusque flambée terroriste en Algérie* » et que *La Dépêche Quotidienne* publie la carte des attentats. Dans le contexte de la guerre froide et des luttes de libération, la « Toussaint rouge » rencontre un écho international. « *On a allumé la mèche* », résumera Didouche Mourad, l'un des fondateurs du FLN²⁰.

2) L'engagement précoce des gendarmes dans la reprise en main

Les autorités tendent à minimiser l'action du FLN, à l'instar du ministre de l'Intérieur assurant, dans un communiqué du 2 novembre, que les attentats sont « *le fait d'individus ou de petit groupes isolés* ». Même discours lénifiant lors de la conférence de presse du 4 novembre du gouverneur général Roger Léonard, qui affirme que les opérations de police ont été « *particulièrement fructueuses dans les régions d'Alger, de Mostaganem, de Batna, de Blida et de Philippeville* »²¹. La presse, plus dubitative, se demande « *s'il s'agit d'une manifestation sporadique et sans lendemain ou si elle est le prélude d'une action suivie comme au Maroc et en Tunisie* »²².

Sur le terrain, passée la surprise de l'attaque, les gendarmes se mettent au service des autorités civiles et militaires pour dégager localités et fermes isolées, en poussant leur intervention « *jusqu'au douar le plus reculé* ». À Hadjmaden, les gendarmes de la BT de Port Gueydon, accueillis à coups de feu, doivent abandonner leur véhicule aux mains des « *rebelles* ». À Arris, un accrochage se produit sur un barrage bloquant un pont. « *Les hors-la-loi, quoique peu mordants, paraissaient posséder de bonnes qualités manœuvrières* », note l'adjudant Pélissier, avant d'ajouter que, si la presque totalité des hommes valides de la mechta Khanguet-Maache s'est révoltée au nom du jihad, les autres douars n'ont pas rejoint la rébellion²³. Le souvenir des massacres de mai-juin 1945 a joué un rôle inhibiteur auprès de la population musulmane. Jean-Charles Jauffret a bien analysé le processus de répression des premiers jours de novembre. Comme en mai 1945, les forces de l'ordre, dans un premier temps, dégagent les centres investis, comme Arris ou T'Kout. Elles se lancent ensuite dans des opérations de poursuite d'un adversaire qui a compris, depuis 1945, le danger des concentrations humaines face à une armée moderne²⁴. Ces opérations de ratissage, calquées sur les méthodes de l'OTAN, avec du matériel lourd et en s'appuyant sur les axes routiers, s'avèrent inadaptées face aux maquis naissants du FLN ayant vite intégré les règles de l'exfiltration et de la clandestinité.

III) « L'Algérie, c'est la France », la fermeté des autorités françaises

1) Une réponse judiciaire privilégiée ?

L'action du FLN est perçue comme un acte de rébellion intérieur²⁵. Le 12 novembre, Pierre Mendès France donne le ton à l'Assemblée nationale : « *Qu'on n'attende de nous aucun ménagement à l'égard de la sédition, aucun compromis avec elle.* » « *Des Flandres au Congo, abonde François Mitterrand, partout la loi s'impose et cette loi est la loi française.* ». Le même jour, les gendarmes reçoivent l'ordre de rechercher les « *organisations secrètes* » ainsi que les dépôts d'explosifs²⁶. À défaut de connaître l'identité des membres du FLN, la répression s'abat sur tous les militants nationalistes. Pierre Montagnon note toutefois que « *toutes les formes de la légalité républicaine sont respectées* »²⁷. Ainsi l'usage des armes donne lieu systématiquement à une enquête, comme le 25 décembre 1954 au douar Medjabria.

Parce que l'état de siège ne peut être déclaré qu'en « *cas de péril imminent résultant d'une guerre étrangère ou d'une insurrection armée* », les gendarmes doivent faire face à ce contexte insurrectionnel avec l'arsenal juridique du temps de paix. Les chefs d'inculpation, tels que l'association de malfaiteurs ou la détention illégale d'armes, sont symptomatiques de cette judiciarisation. Le procureur de la République d'Alger est révélateur de cet état d'esprit qui, jouant sur les mots, va s'efforcer de fichier tous ceux qui, bien que « *non encore poursuivis en justice* », demeurent « *très suspects au point de vue national* »²⁸.

Plutôt que d'envoyer des légions de marche, comme en Indochine, ou des escadrons, les autorités privilégient l'option judiciaire en constituant 24 pelotons de gendarmes prélevés dans les BT de métropole pour être ventilés dans les BT algériennes ou servir en unité constituées, comme auprès de la Cour d'assises de Tizi-Ouzou. Ces hommes participent à la défense de surface à travers des barrages routiers et des contrôles dans les lieux publics (gares, cafés...) ²⁹. De novembre à janvier 1955, la section de Constantine réalise ainsi 930 contrôles de circulation auprès de 32 750 personnes³⁰. Le 23 novembre 1954, le préfet Jean Vaujour adresse ses

18 Rapport n° 65/4 du 1^{er} novembre 1954 du maréchal des logis-chef Mathieu, cdt la BT de Tigzirt-sur-Mer, SHD-DGN, GD 2010 ZM4 13785.

19 Témoignage de 1982 à Alger de Lakhdar Bentobal. Cité par : TALEB BENDIAB, Abderrahim, *op.cit.* note 14, p. 5-16.

20 RICHE, Pascal. « La guerre à tout prix ». *Les hors-séries de L'Obs*, « L'Algérie coloniale, 1830-1962 », n° 110, février 2022, p. 70-75.

21 « Fructueuses opérations de police », *La Dépêche de Constantine et de l'est algérien*, 4 novembre 1954, p. 1.

22 « Il faut faire taire les appels au meurtre, de notre rédaction parisienne », *La Dépêche de Constantine et de l'est algérien*, 4 novembre 1954, p. 1.

23 Lettre du 3 novembre 1954 de l'adjudant Pélissier, cdt la BT d'Arris au capitaine cdt la section de gendarmerie (SG), SHD-DGN, GD 2010 ZM4 6240.

24 JAUFFRET, Jean-Charles, *op. cit.* note 8. L'instruction gubernatoriale du 11 juin 1948 permet de réquisitionner la troupe sans avoir à proclamer l'état d'urgence.

25 PERVILLIÉ, Guy. « Les débuts de la guerre d'Algérie ». *Cahiers français*, n° 442, novembre-décembre 2024, p. 100-109.

26 Synthèse de renseignements n° 569/4 du 12 novembre 1954 du colonel Gaulard, cdt la 10^e LGD ter, SHD-DGN, 2010 ZM4 2215.

27 MONTAGNON, Pierre. *La Guerre d'Algérie*. Paris : Pygmalion, 1987, p. 156-146.

28 Synthèse mensuelle n° 1407/4 du CRGN du 17 décembre 1954, SHD-DGN, GD 2010 ZM4 282.

29 Lettre n° 31/4 du 7 janvier 1955 du colonel Bézanger, cdt la 10^e LGD, au préfet d'Alger, SHD-DGN, GD 2010 ZM4 615.

30 Transmis n° 60/4 du 27 janvier 1955 du capitaine Billand, cdt la SG de Constantine, SHD-DGN, 2020 ZM4 4397.

« plus vifs compliments pour les efforts fournis par [les] brigades et les résultats obtenus »³¹. Les gendarmes s'impliquent particulièrement dans la récupération d'armes, encouragée par l'abandon des poursuites contre leurs détenteurs. Le renseignement est aussi mis à contribution, comme s'en réjouit le 6 novembre le directeur de l'Arme, Gérard Turpault, qui salue des « télégrammes urgents particulièrement détaillés ». À Bougie, le gendarme Laskri est félicité pour avoir « organisé durant ces deux mois un précieux réseau de renseignements »³². L'action de la gendarmerie contribue à rétablir un climat de confiance : « Après la vague du 1^{er} novembre, un certain calme s'est rétabli, le nombre d'"exactions" (total des attaques, attentats, sabotages) enregistrés étant passé de 180 en novembre à moins de 60 en décembre »³³.

2) Rétablir l'ordre ou faire la guerre ? Le basculement vers un conflit de décolonisation

En janvier 1955, l'optimisme du général Morin, quant au ralentissement des exactions « des rebelles », résiste difficilement aux remontées du terrain, comme ce sabotage sur la route nationale 17 près d'Aït Zellal, ces coupures de lignes téléphoniques à Bouzaréah et à Maillot, ou encore ces incendies d'engins de chantiers à Dra el Mizan.

Plus inquiétant, les gendarmes découvrent la création par le FLN d'une structure politico-administrative clandestine. À Condé-Smendou, une dizaine de « Français Musulmans » reçoivent des lettres de l'Armée de Libération nationale les incitant à verser un impôt révolutionnaire pour aider « les combattants dans l'accomplissement de leur tâche »³⁴. Une justice parallèle se met également en place, comme à Orléansville où le commissariat reçoit le 1^{er} janvier une lettre du « comité du groupement de la libération de l'Algérie » condamnant à mort cinq policiers s'ils ne quittent pas la ville³⁵. À Aïn M'Lila, des condamnations à mort visent deux caïds pour avoir fourni, en novembre 1954, des renseignements ayant permis l'arrestation de 30 « terroristes » de Torche Moussa³⁶.

Les attaques de personnes se multiplient, comme le 9 janvier au poste de Tizi Djemaa ou le 10 janvier au douar Nezzlioua contre le garde-champêtre³⁷. Le but visé est de tarir les sources d'information : « En Kabylie, comme il était facile de le prévoir, la série de meurtres sur des amis de la France, a tari les faibles sources de renseignements spontanés qui venaient encore jusqu'aux autorités. Il s'avère maintenant établi que les hors-la-loi sont employés à titre de tueurs à gages (...) accompagnés ou non par des complices locaux »³⁸.

Les gendarmes assistent en outre à l'implantation des maquis du FLN, formés au départ de quelques dizaines de combattants. Ils constatent que certains possèdent déjà des « tenues militaires de drap kaki ». Encore faiblement dotées, malgré quelques armes de guerre, ces bandes évitent le contact, profitant du djebel pour se cacher : « Les hors-la-loi ne coucheraient plus dans les villages mais dans les granges et constructions isolées en lisière des localités. Ils seraient ainsi mieux à même de fuir avec rapidité en cas d'encerclement »³⁹.

Le commandant de la BT de Condé-Smendou confirme que ces groupes ont reçu « comme consigne de ne pas rechercher le contact avec les forces de l'ordre, mais d'engager le combat au cas où ils y seraient contraints et de lutter jusqu'à la mort ». C'est ce qui se produit le 18 janvier 1955, au douar Souadek, dans une opération qui coûte la vie au gendarme Bescond, premier tué de l'Arme depuis le 1^{er} novembre 1954, et à Didouche Mourad, membre du « Groupe des six », qui est le premier chef de zone à tomber au combat⁴⁰. Ces deux morts illustrent le basculement vers la guerre d'Algérie.

La « Toussaint rouge » offre un excellent exemple de l'emploi des gendarmes en contre-insurrection durant la phase initiale d'un conflit de décolonisation. Dès le début du soulèvement, ceux-ci jouent un rôle crucial dans la défense des Européens, comme lors de toute révolte coloniale. Le faible armement des assaillants évite la perte de brigade. Les gendarmes contribuent ensuite à la répression à travers des opérations militaires, mais aussi des arrestations judiciaires frappant l'ensemble des militants nationalistes. Les succès initiaux, relayés par la presse, ne tardent pourtant pas à montrer les limites du pouvoir colonial face à la détermination du FLN. Les « événements » d'Algérie se transforment alors en véritable guerre de décolonisation. « Compte tenu de l'importance numérique de la communauté algérienne à Paris et ailleurs, explique Rémi Kauffer, on comprend qu'elle ne tardera pas à s'étendre à la métropole »⁴¹.

Le Commandant Benoît Habermusch est co-titulaire de la Chaire de recherche Histoire, Gendarmerie, sécurité et Territoires(s) (HiGeSet), chef du département Stratégie Recherche du CRGN, docteur en histoire.

Le contenu de cette publication doit être considéré comme propre à son auteur et ne saurait engager la responsabilité du CRGN.

31 Transmis n° 60/4 du 27 janvier 1955 du capitaine Billand, cdt la SG de Constantine, SHD-DGN, 2020 ZM4 4397.

32 Lettre du 5 décembre 1954 du capitaine Destouet, commandant la compagnie Saharienne portée des Oasis au colonel commandant la 10^e LGD ter à Constantine, SHD-DGN, 2007/ZM1/184190.

33 FRÉMEAUX, Jacques *op. cit.* note 3, p. 160.

34 Rapport n° 16/4 du 10 janvier 1955 du capitaine Biland, cdt la SG de Constantine, SHD-DGN, GD 2010 ZM4 4397.

35 Message porté n°13/4 du 1^{er} janvier 1955 à la 10^e LGD, SHD-DGN, GD 2010 ZM4 615. Lire : COLIN-JANVOINE, Emmanuelle, DEROZIER, Stéphanie. *Le financement du FLN pendant la guerre d'Algérie 1954-1962*. Saint-Denis : Éditions Bouchène, 2008, p. 37-88.

36 Rapport n° 128/4 du 26 février 1955 du capitaine Biland, cdt la SG de Constantine, SHD-DGN, 2010 ZM4 4397.

37 Messages portés de janvier 1955 à la 10^e LGD, SHD-DGN, GD 2010 ZM4 615.

38 Compte rendu quotidien n°109/4 du 22 janvier 1955 de la 10^e LGD, SHD-DGN, GD 2010 ZM4 615.

39 *Ibid.*

40 Rapport n° 47/4 du 21 janvier 1955 du capitaine Biland, CSG de Constantine, SHD-DGN, GD 2010 ZM4 4397.

41 KAUFFER, Rémi. « Les guerres du FLN à Paris ». In : *Paris la Rouge Capitale mondiale des révolutionnaires et des terroristes*, Paris : Perrin, p. 220-251.